

Programme européen LEADER Pays des 6 Vallées – 2014-2020
Fiche mesure 4 : Adaptation de l'agriculture au changement climatique

Fiche de présentation du projet

Nom du porteur :

Intitulé du projet :

1. Adéquation du projet avec les thématiques, les objectifs du programme LEADER Pays des 6 Vallées

Mon projet s'inscrit dans les objectifs suivants (vous pouvez cocher plusieurs cases) :

<input type="checkbox"/>	Développer de nouvelles pratiques permettant de réduire l'impact environnemental des activités agricoles
<input type="checkbox"/>	Développer des techniques ou des cultures innovantes
<input type="checkbox"/>	Adapter ses pratiques au changement climatique
<input type="checkbox"/>	Favoriser l'autonomie des exploitations agricoles (alimentaire, eau, énergie...)
<input type="checkbox"/>	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
<input type="checkbox"/>	Produire des énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	Inscrire son activité dans une filière locale
<input type="checkbox"/>	Développer de nouvelles activités, de nouveaux produits
<input type="checkbox"/>	Préserver la ressource en eau
<input type="checkbox"/>	Inscrire son projet dans une démarche collective
<input type="checkbox"/>	Autres objectifs, expliquez:

2. Description de l'action, du projet (apportez des précisions sur les réponses au point 1)

3. Depuis quand êtes-vous en activité (pour les exploitants agricoles) ?

moins de 5 ans

plus de 5 ans

4. Votre projet permet-il ?

	Le maintien d'emplois	Nombre d'emplois concernés :
	La création d'emplois	Nombre d'emplois concernés :
	L'élévation du niveau de qualification des personnes impliquées dans le projet	Nombre de personnes concernées : Quelles formations prévues ?

5. Des études préalables sont-elles prévues dans le cadre de votre projet (étude sur la viabilité technico-économique du projet, étude de marchés...) ? Si oui, précisez la nature de l'étude réalisée.

6. Déroulement de l'action

Lieu de réalisation, zone d'influence de l'action :

Date de début, date de fin, calendrier de réalisation :

7. Dans le cas d'une action d'accompagnement d'agriculteurs (information, diagnostic, étude, formation...), quelles sont les qualifications des personnes intervenant auprès des bénéficiaires ?

8. Votre projet mobilise-t-il de nouvelles pratiques, des nouveaux procédés, de nouveaux produits ?

--

9. Partenariats mis en place :

Qui, quelles structures vous accompagnent, vous conseillent, dans votre projet ?	Préciser :
Avez-vous profité d'une expérience déjà menée ailleurs, par d'autres, pour réaliser votre projet ?	Préciser :
Des moyens ont-ils été mis en commun avec d'autres exploitants, d'autres structures ?	Lesquels :

10. A quels besoins répond le projet et comment ont-ils été identifiés (contexte, état des lieux, enquête...) ?

--

11. Quels sont les moyens de publicité sur les subventions et aides permettant le financement du projet (site internet, affiches, panneau, presse...) ?

--

12. Comment pensez-vous communiquer sur votre projet pour le faire connaître, faire profiter de votre expérience à d'autres ?

***Rappel important:** vous devez faire apparaître les logos européens et régionaux sur les supports utilisés dans l'opération, sur le matériel subventionné. Des modalités précises sont à respecter. Un modèle de panneau est à votre disposition auprès des services du Pays des 6 Vallées. Les dépenses liées à la réalisation de panneaux sont éligibles.*

La satisfaction aux critères d'éligibilité ou de dépenses ne constitue pas un droit à l'aide LEADER. Si le projet décrit dans le présent document connaît des modifications importantes au cours de sa mise en oeuvre, le porteur s'engage à en informer l'équipe du Pays des 6 Vallées.

Date :

Signature du demandeur :

**Engagement par les exploitants agricoles de non utilisation d'OGM et de variétés
rendues tolérantes aux herbicides (VRTH)**

N° SIRET :

Nom /Prénom du demandeur/adhérent (ou raison sociale) :

Adresse du siège de l'exploitation :

Téléphone :

Je déclare sur l'honneur :

m'engager à **ne pas cultiver de plantes génétiquement modifiées, ni de variétés rendues tolérantes aux herbicides sur mon exploitation** pendant les 5 années qui suivent la demande d'aide

m'engager à **ne pas utiliser, pour l'alimentation des cheptels, d'aliments contenant des Organismes Génétiquement Modifiés** pendant les 5 années qui suivent la demande d'aide

En cas de non-respect des engagements contractualisés qui ont valu comme critères de sélection et conformément à la fiche mesure « Adaptation de l'agriculture au changement climatique » du programme LEADER Pays des 6 Vallées; et en cas d'anomalie constatée lors de la demande de paiement et /ou en contrôle sur place, une réduction de l'aide apportée pourra être pratiquée.

Ces engagements seront formalisés dans la convention d'attribution d'aide.

Fait à _____, le _____

Nom, prénom, signature *

** Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant, du représentant légal ou, pour un GAEC, de chaque associé.*

LEADER Pays des 6 Vallées 2014-2020
Conditions d'éligibilité et modalités de sélection des projets

Mesure 4 : Adaptation de l'agriculture au changement climatique

Conditions d'éligibilité

Les bénéficiaires potentiels et les dépenses éligibles sont détaillés dans la fiche mesure 4 du programme LEADER Pays des 6 Vallées.

Pour être éligible, le projet doit :

- être localisé sur le Pays des 6 Vallées,
- dans le cadre d'un projet de changement de pratiques agricoles, une étude sur la viabilité économique de l'exploitation doit être réalisée,
- pour la rénovation de locaux dans un objectif d'économie d'énergie ou d'utilisation d'énergies renouvelables, un diagnostic préalable et post travaux sera nécessaire.

Critères et modalités de sélection des dossiers

Le dépôt des demandes d'aides est réalisé au fil de l'eau ou sous forme d'appels à projets qui peuvent imposer des conditions plus restrictives que la mesure générale.

Le dépôt d'un dossier de demande par un porteur de projet éligible n'est pas la garantie d'obtenir une aide au titre du LEADER.

Chaque demande d'aide fera donc l'objet d'une analyse à l'aide de la grille de critères ci-dessous et d'un classement par rapport aux autres dossiers, par le Groupe d'action locale (GAL) responsable de la mise en œuvre du LEADER.

Les critères de sélection ont été établis en cohérence avec la stratégie LEADER Pays des 6 Vallées et les objectifs de la fiche mesure 4 «Adaptation de l'agriculture au changement climatique ».

Tous les projets n'ayant pas atteint la note minimale, bien qu'étant éligibles, ne seront pas retenus lors de la sélection. Pour autant, les projets ayant obtenu une note supérieure à la note minimale ne seront pas obligatoirement accompagnés. Si besoin, cette grille de notation est susceptible d'évoluer sur la période de mise en œuvre du LEADER 2014-2020.

Si le dossier est sélectionné, des pièces complémentaires seront demandées. Si le dossier n'est pas sélectionné, le porteur sera invité à retravailler son projet et libre de faire un nouveau dépôt.

La sélection définitive du dossier et la détermination du montant de subvention LEADER attribuée sont réalisées en comité de programmation du GAL une fois que le dossier de demande est complet.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS LEADER PROX6VALLEES

Stratégie LEADER

Axe stratégique 1: Faire évoluer les modes de vie, les pratiques pour lutter contre le changement climatique

Axe stratégique 2: Créer des emplois et des activités, générer de la valeur ajoutée sur le territoire

Création et structuration de filières locales

Création et développement d'activités innovantes

Axe stratégique 3: Permettre l'adaptation des activités économiques à la transition énergétique

Diversifier les activités

Réduire l'impact des activités économiques sur l'environnement

Axe stratégique 4: Assurer la qualité et l'adaptation des services au public

Créer de nouveaux services, améliorer les services existants

Garantir un meilleur accès aux services

Diffuser une culture du numérique sur le territoire

Axe stratégique 5: Innover avec d'autres territoires

Développer une filière alimentaire locale en mutualisant les moyens

Créer des produits culturels et touristiques innovants dans le cadre d'un partenariat européen

Critères de sélection

1. Lien avec la stratégie du programme Leader

Le projet entre dans la stratégie du programme LEADER	1
Le projet a un lien direct avec la stratégie du programme LEADER	2
Le projet entre pleinement dans la stratégie du programme LEADER	3
TOTAL	/3

2. Dimension environnementale du projet (respect de l'environnement, économie d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables, utilisation de matériaux biosourcés, prévention, gestion et valorisation des déchets, économie de ressources, développement de l'approvisionnement en circuits courts, éco-conception de produits, démarche éco-responsable, optimisation des déplacements, incitation au co-voiturage, utilisation des packs éco-manifs...)

Le projet ne prévoit pas de volet environnemental	0
Le projet a un impact positif	1
Le projet a un impact positif fort	2
TOTAL	/2

3. **Dimension innovante du projet** (nouveau produit ou service sur le territoire, utilisation de nouvelles technologies ou de matériaux et matériels innovants, nouvelle pratique, nouveau procédé, organisation d'acteurs et partenariat expérimental, domaine d'activité innovant, expérimentation...)

Le projet ne présente pas d'innovation	0
Le projet présente une innovation	1
Le projet est très innovant	2
TOTAL	/2

4. **Approche collective et partenariale**

Il n'y a pas de partenariat	0
Le partenariat autour du projet est strictement financier	1
Le projet associe des partenaires techniques	2
Le projet est collectif : - co-construit et/ou co-réalisé - permet la mutualisation	3
TOTAL	/3

5. **Impact économique ou social sur le territoire**

Impact économique	
Le projet n'a pas d'impact sur l'économie du territoire	0
Le projet permet le maintien d'emploi ou d'activité sur le territoire	1
Le projet permet la création d'emploi ou d'activité sur le territoire	2
OU	
Impact social (formation, insertion, vivre ensemble, accueil du handicap, amélioration des conditions de travail...)	
Le projet n'a pas d'impact social sur le territoire	0
Le projet a un impact social positif sur le territoire	1
Le projet a un impact social positif fort sur le territoire	2
TOTAL	/2

Décision

Note totale : /12

Favorable

La note est \geq à 6/12

Défavorable

La note est $<$ à 6/12

Commentaires